

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 mai 2020

2020 DLH 14 Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55.000 euros pour son fonctionnement au titre de l'année 2020.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Paris signé le 17 octobre 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55.000 euros pour son fonctionnement au titre de l'année 2020.

Considérant le projet de centre social itinérant porté par l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour renforcer l'accompagnement social des familles accueillies sur les deux aires d'accueil des gens du voyage parisiennes ;

Considérant l'expertise de l'association en direction de ces populations, ainsi que le soutien que lui apporte la CAF, avec l'attribution d'un agrément d'un an pour ce centre social itinérant donné en décembre 2019 ;

Considérant la convention d'objectifs établie entre la Ville de Paris et l'ADEPT pour l'année 2020 ;

Considérant que le budget prévisionnel pour le fonctionnement du centre social itinérant sur l'année 2020 est de 121.895 € ;

Considérant le co-financement apporté par la CAF à ce projet d'un montant de 52.669 € ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 13 mai 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 11 mai 2020 ;

Vu la saisine de l'avis du Maire du 12e arrondissement en date du 5 mai 2020 ;

Vu la saisine de l'avis du Maire du 16e arrondissement en date du 5 mai 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectifs pour l'année 2020 avec l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour l'animation et la gestion du centre social itinérant sur les deux aires d'accueil de gens du voyage du bois de Boulogne et du bois de Vincennes.

Article 2. La subvention de la Ville de Paris attribuée à l'association au titre de l'exercice 2020, est fixée à 55 000 €.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la ville de Paris au chapitre fonctionnel 905, nature 6526, domaine fonctionnel P5542, destination 55400010, du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2020 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 55.000 €.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO